

Questions au Feuilleton

4. Le coût de construction a-t-il dépassé le montant contractuel et, dans l'affirmative, pourquoi?

5. Quels membres de l'ACDI ou du ministère des Affaires extérieures ont visité le chantier et leurs frais de déplacement ont-ils été imputés au projet?

6. Combien de Canadiens ont été employés à ce projet?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Une liste d'entreprises figurant au répertoire de l'ACDI a été dressée en fonction de la compétence et des normes professionnelles habituelles. Voici quels étaient les critères de sélection: qualifications professionnelles, expérience pertinente et connexe, disponibilité des compétences, aptitude à entreprendre le travail, expérience à l'étranger et exigences linguistiques. Une liste de cinq entreprises, accompagnée des recommandations de l'ACDI, a été présentée au SEAE pour approbation. Le choix de l'entrepreneur était basé sur la meilleure offre et l'aptitude à répondre aux exigences de l'appel d'offre.

2. a)(i) D'après les dispositions financières du projet, aucun appel de proposition n'était nécessaire. L'entreprise Beauchemin, Beaton, Lapointe a été retenue. (ii) Canadian Comstock, Dominion Bridge. b) L'adjudicataire a été «Canadian Comstock».

3. Oui.

4. Non.

5. L'ACDI ne tient pas de registre de visites ou de déplacements du personnel de l'ACDI et (ou) du ministère des Affaires extérieures par projet étant donné que les déplacements se rapportent à l'ensemble des programmes et englobent plusieurs domaines d'intérêt; c'est sur cette base que les registres sont habituellement tenus. Les frais de déplacement des membres de l'ACDI et du ministère des Affaires extérieures ne sont pas imputés aux fonds des projets.

6. Seuls les citoyens canadiens et les immigrants reçus peuvent normalement être employés aux projets de l'ACDI. Il n'existe cependant pas de données sur le nombre d'employés étant donné que ces renseignements ne sont pas nécessaires aux fins du paiement. Selon le contrat, le paiement est effectué à l'égard d'un travail précis dans les limites de la portée du budget salarial, ou conformément aux taux approuvés par discipline et pour la période totale de travail. Il appartient à l'expert-conseil ou à l'entrepreneur de déterminer le nombre d'employés requis.

LA LOI SUR L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

Question n° 3293—M. Murta:

Peut-on alléguer des circonstances exceptionnelles pour expliquer le fait qu'au cours de la dernière année d'application de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies (année-récolte 1973-1974) les prestations versées se soient établies globalement à \$524,880.50 et les frais d'administration, à \$486,741.97 et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Des circonstances exceptionnelles ont entouré les prestations versées et les dépenses administratives engagées par l'Administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies au cours de la campagne de 1973-1974 comme l'indique le rapport d'activité rédigé en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. En 1973, les dépenses de \$486,741.97, nécessaires pour l'administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies, comprennent les traitements se

[M. Paproski.]

chiffant à \$372,049.32 versés à tous les employés permanents de l'Administration. Les employés permanents de l'Administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies étaient chargés du fonctionnement du Programme de prime à la production herbagère comprenant des paiements de 16.8 millions de dollars aux producteurs, de même que le fonctionnement du Programme d'assistance à l'agriculture des Prairies.

L'OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA CORPORATION DE LA COUPE INTERCONTINENTALE DE BASEBALL AMATEUR

Question n° 3329—M. Howie:

Le gouvernement a-t-il versé des fonds à l'occasion du tournoi international de baseball amateur pour la coupe mondiale, tenu en août 1975, au Nouveau-Brunswick et au Québec et, dans l'affirmative, d'autres fonds ont-ils été demandés ou offerts?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Une subvention de \$50,000 a été octroyée à la Corporation de la coupe intercontinentale de baseball amateur pour l'aider à acquitter les frais de logement des participants au tournoi tenu en août, à Frédéric-ton, Nouveau-Brunswick, et à Montréal, Québec. Une demande de fonds supplémentaires a été reçue. Cette demande est présentement prise en considération par la Direction générale de la santé et de sport amateur au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

LA STRUCTURE FINANCIÈRE DU CN

Question n° 3503—M. Fortin:

Le CN et le gouvernement ont-ils tenu des entretiens en vue de réviser la structure financière du CN et, dans l'affirmative, quels en ont été les résultats?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Il y a eu à plusieurs reprises par les années passées des entretiens à caractère non officiel, mais ils n'ont jusqu'ici abouti à aucune conclusion ni décision.

LA SOCIETY FOR THE STUDY OF THE HERITAGE OF CANADA—L'ENQUÊTE

Question n° 3601—M. Brisco:

La GRC enquête-t-elle sur les activités de la société connue sous le nom de *Society for the Study of the Heritage of Canada* et, dans l'affirmative, a-t-elle découvert des irrégularités d'ordre juridique?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Une enquête est en cours à l'heure actuelle; toutefois, il serait prématuré de commenter en ce moment quelque irrégularité d'ordre juridique.

MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION—LES SERVICES D'AVOCATS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE VICTORIA (C.-B.)

Question n° 3628—M. MacKinnon:

1. Quels sont le nom et l'adresse de tous les avocats et bureaux d'avocats de la circonscription électorale de Victoria (C.-B.) qui ont effectué des travaux pour le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en 1973 et en 1974?

2. Quelle somme totale a été versée chaque année, dans chaque cas?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Néant.